



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS**

MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Baie-Johan-Beetz, tenue le quatrième jour du mois de mai deux mille vingt à 19 h en visioconférence pour des raisons exceptionnelles dues à la situation actuelle de COVID-19.

Sont présents : M. Martin Côté, maire (par visioconférence)

M. Clément Tanguay, conseiller, poste 1 (par visioconférence)
M. Serge Proulx, conseiller, poste 2 (par visioconférence)
M. Jacques Devost, conseiller, poste 3 (par visioconférence)
M^{me} Maryse Bourque, conseillère, poste 4 (par visioconférence)
M. Luc Bourque, conseiller, poste 5 (par visioconférence)
M. Denis Harvey, conseiller, poste 6 (par visioconférence)

Est présent : Mme Myriam Lafleur, directrice générale, secrétaire-trésorière
(par visioconférence)

01. Temps de réflexion

02. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par M. Martin Côté, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 19 h 19. Mme Myriam Lafleur fait fonction de secrétaire.

03. Présences

Constatation du quorum.

04. Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Serge Proulx, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :

1. Temps de réflexion
2. Ouverture de la séance par M. le maire
3. Présences
4. Acceptation de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2020
6. Acceptation des comptes
7. Résolutions
 - a) Résolution 2020-05-04-01 concernant le dépôt du rapport financier 2019
 - b) Résolution 2020-05-04-02 concernant le dépôt du rapport financier trimestriel
 - c) Résolution 2020-05-04-03 concernant des droits d'utilisation et de diffusion de donnée au Centre d'étude sur les ressources minérales
 - d) Résolution 2020-05-04-04 concernant la nomination d'une mairesse ou d'un maire suppléant
 - e) Résolution 2020-05-04-05 concernant une demande d'achat du territoire public
 - f) Résolution 2020-05-04-06 concernant le transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale.
 - g) Résolution 2020-05-04-07 concernant le gestionnaire du bureau d'accueil touristique
 - h) Résolution 2020-05-04-08 concernant la rééquilibrage du rôle d'évaluation 2021-2022-2023

8. Affaires nouvelles
9. Varia : - Travaux publics
10. Période de questions
11. Levée de la séance

05. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2020

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Clément Tanguay, et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2020 soit adopté tel que présenté.

06. Acceptation des comptes

Il est proposé par Serge Proulx, appuyé par Luc Bourque, et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents :

Que le Conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte les comptes payés du 1^{er} au 30 avril 2020 pour un montant de 32 003.91\$.

Ces comptes ont été acquittés par la directrice générale, et moi, Myriam Lafleur, certifie sous mon serment d'office que nous avons les fonds nécessaires à la caisse populaire de Havre-Saint-Pierre pour payer ces montants dus.

M^{me} Myriam Lafleur, directrice générale secrétaire-trésorière et greffière

07. Résolutions

a) Résolution 2020-05-04-01 concernant le dépôt du rapport financier 2019

Considérant que la secrétaire-trésorière doit, lors d'une séance du conseil, déposer le rapport financier, le rapport du vérificateur externe visé au premier alinéa de l'article 966.2 ainsi que tout autre document dont le dépôt est prescrit par le ministre;

Considérant qu'un avis public a été donné le 15 avril 2020;

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Serge Proulx, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte le rapport financier 2019 tel que préparé par la firme comptable Deloitte s.e.n.c.r.l. et en autorise le dépôt au Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire.

b) Résolution 2020-05-04-02 concernant le dépôt du rapport financier trimestriel et du budget révisé

Considérant la présentation et la lecture du budget révisé de même que de l'analyse financière des revenus et dépenses au 31 mars 2020 (article 176.4 du Code municipal) effectuée par madame Myriam Lafleur, directrice générale, secrétaire-trésorière;

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Luc Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte le dépôt du rapport financier trimestriel faisant état des revenus et dépenses couvrant la période du 1er janvier au 31 mars 2020.

Que le conseil accepte les modifications proposées au budget en cours.

c) Résolution 2020-05-04-03 concernant des droits d'utilisation et de diffusion de donnée au Centre d'étude sur les ressources minérales

Considérant que, le Ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MELCC) contribue à la réalisation d'un projet d'étude sur les eaux souterraines de la région de la Moyenne-Côte-Nord.

Considérant que, ce projet vise au développement de partenariats entre les acteurs de l'eau et les gestionnaires du territoire afin de favoriser une saine gestion des ressources.

Considérant que, ce projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) sera réalisé par l'UQAC.

Considérant qu'une partie importante des données nécessaires à la réalisation de ce projet sont propriétés des municipalités des MRC de Manicouagan, de Sept-Rivières et de la Minganie.

Considérant que, ces données seront intégrées dans une base de données à référence spatiale permettant l'élaboration des livrables demandés par le MELCC dans le cadre du PACES.

Considérant que, mettre ces résultats et rapports à la disposition du CERM peut occasionner une charge de travail importante pour la municipalité.

Considérant que, les droits d'utilisation et de diffusion des données doivent être détenus par le Centre d'étude sur les ressources minérales (CERM) de l'UQAC pour permettre la mise à disposition de la base de données, et des produits résultants, à l'ensemble des partenaires du projet et du Gouvernement du Québec.

Par conséquent, il est proposé par Serge Proulx, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que la municipalité de Baie-Johan-Beetz accorde, au CERM de l'UQAC, les droits d'utilisation et de diffusion des données et rapports transmis dont elle possède les droits.

Qu'elle accorde également les droits d'utilisation et de diffusion des données déposées aux ministères et organismes.

Que ces droits sont exclusifs au PACES et ne pourront être utilisés qu'à des fins de recherche.

Qu'aucune utilisation commerciale des données ne sera autorisée.

d) Résolution 2020-05-04-04 concernant la nomination d'une mairesse ou d'un maire suppléant

Il est proposé par Clément Tanguay, appuyé par Jacques Devost, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz nomme Denis Harvey comme mairesse/maire suppléant jusqu'à la séance ordinaire du mois de novembre 2020.

e) Résolution 2020-05-04-05 concernant une demande d'achat du territoire public

Considérant que la municipalité de Baie-Johan-Beetz possède présentement un bail de location avec le ministère de l'énergie et des ressources naturelles pour le matricule 1172 13 0064, lot numéro SDC dont le numéro de dossier est le 918819.

Considérant que la municipalité de Baie-Johan-Beetz veut aller de l'avant avec le développement de son projet de camping municipal.

Par conséquent, il est proposé par Clément Tanguay, appuyé par Maryse Bourque, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz soumette une demande d'achat du territoire public au Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles pour le matricule 1172 13 0064, lot numéro SDC, numéro de dossier 918819 pour son projet de camping municipal.

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz autorise Madame Myriam Lafleur, directrice générale secrétaire-trésorière à représenter la Municipalité dans cette demande.

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz s'acquitte des frais d'ouverture de dossier.

f) Résolution 2020-05-04-06 concernant le transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale.

Attendu que la municipalité de Baie-Johan-Beetz a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023.

Attendu que la municipalité de Baie-Johan-Beetz doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Par conséquent il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Serge Proulx et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que la municipalité de Baie-Johan-Beetz s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la municipalité de Baie-Johan-Beetz s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

Que la municipalité de Baie-Johan-Beetz approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de cette modification de programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que la municipalité de Baie-Johan-Beetz s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 50 \$ par habitant par année, soit un total de 250 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la municipalité de Baie-Johan-Beetz s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version 1 ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre 2020.

g) Résolution 2020-05-04-07 concernant le gestionnaire du bureau d'accueil touristique

Attendu qu'il y a lieu de nommer la directrice générale secrétaire-trésorière à titre de responsable gestionnaire du bureau d'accueil touristique.

Par conséquent il est proposé par Maryse Bourque, appuyé par Jacques Devost, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz nomme Madame Myriam Lafleur comme responsable gestionnaire du bureau d'accueil touristique auprès de Tourisme Côte Nord Duplessis et de Parcs Canada.

h) Résolution 2020-05-04-08 concernant la rééquilibrage du rôle d'évaluation 2021-2022-2023

Considérant que la révision du rôle tous les trois ans a pour but de veiller à ce que les propriétés soient évaluées selon la valeur du marché, aux fins de références et comparaison.

Considérant que le marché est très peu actif sur le territoire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz et que la proportion médiane laisse croire à un maintien des valeurs ou une légère augmentation advenant une rééquilibrage du rôle.

Considérant une baisse des valeurs du marché attendue au cours des prochaines années.

Considérant que la rééquilibrage comporte des frais importants.

Considérant que la loi permet la reconduction du rôle pour une seconde période de trois ans sans être révisé.

Par conséquent il est proposé par Luc Bourque, appuyé par Clément Tanguay, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz procède à la reconduction du rôle d'évaluation sans rééquilibrage pour le prochain cycle triennal 2021-2022-2023.

08 Affaires nouvelles

a) Varia : - Travaux publics

09. Période de questions

10. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 43.


Myriam Lafleur
Directrice générale, secrétaire-trésorière


Martin Côté
Maire ¹

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.

